

UN JUGE FACE AU POUVOIR

La corruption politique dans ses œuvres. Grandeur nature. Sans fioritures. Des palais du pouvoir aux réseaux de l'ombre, Gilles Gaetner et Roland-Pierre Paringaux nous entraînent au cœur des grandes affaires politico-financières (Urba, Sages, Trager, financement du PR) qui ont récemment ébranlé la République. Un voyage mouvementé. Édifiant. Sans précédent.

C'est en suivant le fil des enquêtes du juge Renaud Van Ruymbeke que les auteurs, s'appuyant sur de nombreux témoignages, documents et révélations, déroulent l'écheveau de ces scandales, de janvier 1992 à février 1994. En les situant dans le contexte d'un affrontement entre le pouvoir et la justice.

Entre ces deux dates, de manœuvres secrètes en perquisitions fracassantes et de drames en chantages, Gaetner et Paringaux éclairent les liens cachés qui unissent, en France, le monde politique et le monde de l'argent. Un vrai roman policier. Un roman noir. Mais un roman vrai.

On y croise, au passage, divers protagonistes hauts en couleur. Des plus obscurs, comme Michel Rey et René Trager, aux plus médiatiques, tels Georgina Dufoix et Henri Emmanuelli. Une vraie galerie balzacienne ! Avec, toujours en toile de fond, l'affrontement sans merci entre le juge, jaloux de son indépendance, et le pouvoir. Qu'il soit de gauche ou de droite.

*Gilles Gaetner est journaliste à l'Express,
Roland-Pierre Paringaux est journaliste au Monde.*



9 782246 486817

110 FF

ISBN 2-246-48681-5
37-5450-4
94-II

Didier Thimonier

Gilles Gaetner ■ Roland-Pierre Paringaux

UN JUGE FACE AU POUVOIR

De la gauche à la droite,
les secrets de
Renaud Van Ruymbeke

Grasset

transmit par
Albert Kolo

Bref, à partir de la fin des années 70, grâce à un réseau d'amitiés tissé un peu partout : dans la région parisienne, en Auvergne, en Alsace, dans la Sarthe ou ailleurs, Reyt devient pour beaucoup un passage obligé. Il a en tête les noms, titres et numéros de téléphone des PDG de dizaines d'entreprises nationales. Sans oublier le numéro d'appel personnel de nombreux directeurs de cabinet. Il est à tu et à toi avec ceux qui comptent. Il connaît sur le bout des doigts les circuits, les montages et les courtiers financiers, en France et à l'étranger.

Une entreprise veut-elle obtenir un marché? Elle appelle Reyt, le mécène. Un élu a besoin d'un coup de main? Reyt répond présent. Trop heureux de dépanner. A charge de revanche. Un fonctionnaire lorgne-t-il une nouvelle affectation? Il sollicite l'homme de la SAGES. Il est comme ça, le frère Reyt. Au four et au moulin, encore et toujours. On n'en finirait pas d'égrener la liste de ceux qui ont bénéficié de sa générosité comme le sénateur Guy Penne, ancien conseiller de l'Elysée pour les Affaires africaines, qui eut droit à la réfection de sa cuisine; comme Jean-Yves Le Drian qui, on l'a vu, fit payer toutes ses notes d'hôtel, lors de ses séjours à Paris de 1988 à 1990; ou encore comme Guy Briantais, le maire de Courcouronnes (Essonne), bénéficiaire d'un voyage en Concorde aux Etats-Unis, avec femme et enfant, pour la modique somme de 150 000 francs. Quant à Gérard Besson, ancien premier secrétaire de la fédération socialiste de l'Yonne, il deviendra salarié de la SAGES après les élections

municipales de mars 1989¹. A charge pour lui d'ouvrir les portes de l'officine aux élus fabiusiens, de toute évidence abonnés ailleurs. Besson ne fut guère reconnaissant : profitant de ses relations, il créera son propre cabinet d'études. Quant aux fantassins de Fabius, ils n'ont jamais vraiment trouvé le chemin de la SAGES... Ce repaire de rocardiens.

Qui encore? Jean Poperen, le député-maire de Meyzieu (Rhône), un ami de longue date, trouvera en Michel Reyt le mécène indispensable au financement de son hebdomadaire, *Vu de Gauche*. Un cadeau de 500 000 francs pour soutenir la presse en difficulté! Jean-Claude Boulard, député (PS) de la Sarthe et président de la Communauté urbaine du Mans, qui verra la SAGES contribuer à sa campagne électorale à l'occasion de la construction de la gare du TGV de la ville. Jacques Floch, député-maire de Rezé, dont l'association « Maires, villes et banlieues de France » sera hébergée gratuitement par Michel Reyt. Toujours à l'ouest, Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes, Jean-Pierre Sueur, député-maire d'Orléans, et André Pinçon, maire de Laval, toucheront eux aussi de beaux chèques à la loterie électorale de la SAGES. Et si, d'aventure, cette générosité récompense l'attribu-

1. Michel Reyt a également salarié des élus. Notamment Gérard Letailleur, maire de Petit-Couronne dans la banlieue de Rouen. L'objectif était clair : profiter de la présence d'un élu local pour obtenir des marchés dans l'agglomération rouennaise.

un mois plus tard, le 12 juin. Comme l'atteste son procès-verbal d'audition, il se montre même coopératif :

Le conseiller : « Que recouvre la facture de 300 000 francs, facture Carrel du 8 juin 1989 ? »

Michel Reyt : « Il s'agit d'un voyage aux USA commandé par Léon Fatous, maire d'Arras, au profit d'élus du Nord-Pas-de-Calais en contrepartie d'une facture de l'ordre de 600 000 francs encaissée par la SAGES ou Aravis pour un marché conclu par la Compagnie Générale de Chauffe avec M. Fatous, maire d'Arras. »

Le conseiller : « Qu'en est-il de la facture de 26 300 francs du 7 juin 1989, intitulée déplacement Antilles ? »

Michel Reyt : « Cela peut concerner deux agents commerciaux travaillant à la SAGES. »

Le conseiller : « Qu'en est-il de la facture de 21 535 francs du 7 juin 1989, intitulée déplacement en Tunisie ? »

Michel Reyt : « Je pense qu'il s'agit de la famille de Mme de Jomaron. »

Le conseiller : « Qu'en est-il de la facture de 11 301 francs, en date du 20 juillet 1989, intitulée Le Bourget-Metz ? »

Michel Reyt : « Il s'agit vraisemblablement d'un avion que j'ai loué pour le compte d'élus. »

Et ainsi de suite. Reyt, sans sourciller, donne le nom de certains élus qu'il a aidés. En fin d'audition, il révèle même avoir financé son ami Jean Poperen. Comment ? Reyt s'explique. En 1987-88, ayant perçu des commissions à l'occasion de marchés passés avec la ville de

Nantes, dont Jean-Marc Ayrault est le maire, il en a reversé une partie — de 600 à 700 000 francs — au groupe du député-maire de Meyzieu. Il est vrai qu'avant de passer chez les rocardiens, le maire de Nantes était poperéniste...

Après avoir fait du sur place pendant des mois, l'instruction avance à grands pas. Et ce n'est pas fini : Reyt, entendu à plusieurs reprises, fin août et début septembre, lâche d'autres noms. Tous bénéficiaires des largesses de ses sociétés. Et tous socialistes. Celui du maire d'Ostwald (Bas-Rhin), André Fougerousse, qui a eu droit à des voyages en Tunisie et en Egypte. Celui de Jean-Claude Petit-Demange, maire adjoint de Strasbourg, ancien chef de cabinet de Michel Rocard à Matignon, qui s'est fait régler une location de voiture. Celui de Claude Germon, le député-maire de Massy pour des dépenses de traiteur. Celui de Jacques Guyard, le député-maire d'Evry qui a eu droit à un voyage à Managua (Nicaragua).

Germon et Guyard, tous deux amis de Michel Reyt, ont beaucoup fait travailler la SAGES. Cette dernière a récolté, de 1988 à 1991, la bagatelle de 13 millions de francs de commissions sur des marchés passés avec Massy, et 9,5 millions avec Evry. Existe-il une relation de cause à effet ? Ou, si l'on préfère, Germon et Guyard ont-ils reçu en retour des avantages personnels ? Reyt soutient que non, et Van Ruymbeke n'était pas parvenu, fin 1993, à prouver le contraire. Ses chances d'aboutir paraissent minces ; en effet, à la demande du maire de Massy, Reyt aurait fait disparaître toutes les

En 1983, alors qu'il prospecte des débouchés pour ses sociétés, Trager fait la connaissance de Bernard Truhin, un homme au passé mouvementé que des revers de fortune ont marginalisé et qui finira noyé, quelques mois plus tard, sous un pont de Nantes. En attendant, il introduit Trager dans le circuit de l'argent politique en le recommandant à Yves Le Lann, l'entrepreneur directeur de cabinet de Joël-Guy Batteux, le maire socialiste de Saint-Nazaire.

Ça tombe bien ! A l'instar d'autres élus, qui ont besoin d'argent pour satisfaire leurs ambitions de pouvoir, mais qui souffrent des arbitrages de Paris et des contrôles d'Urba, Batteux cherche un supplément d'indépendance financière.

Dans le secteur, la gauche ne manque pas de collecteurs de fonds occultes. Urba et la SAGES sont là. Mais l'officine qui tient le haut du pavé de Nantes à Lorient, c'est la SNEP (Société Nantaise d'Édition et de Publicité) de Daniel Nedzela¹, ex-chargé de mission

1. Également entrepreneur de spectacles — il a organisé de nombreux concerts de rock à Nantes —, Daniel Nedzela est très bien implanté dans la région de l'Ouest atlantique. Ami de longue date de l'ex-député-maire de Nantes (PS) Alain Chenard, il a beaucoup travaillé pour le maire de Lorient Jean-Yves Le Drian, mais surtout pour l'actuel maire de Nantes Jean-Marc Ayrault, dont il a financé bon nombre de meetings électoraux. C'est aussi un intermédiaire qui facilite les contacts entre les entreprises et les élus. Le 15 juin 1992, Van Ruymbeke, enquêtant sur les activités de René Trager, avait perquisitionné à la SNEP et placé Nedzela en garde à vue. Aucune suite judiciaire n'avait eu lieu. C'est seulement dix-huit mois plus tard que le parquet de Nantes a décidé

auprès de François Autain, éphémère secrétaire d'État à la Défense. C'est elle la grande « pompe rose » qui ponctionne les marchés publics locaux. Un passage obligé pour beaucoup. Mais la SNEP et son patron n'ont pas que des amis. Ici aussi, les rivalités de personnes, la manie du secret et les querelles entre courants poussent certains élus à avoir « leur » courtier attitré.

Le Lann aide donc Trager à implanter dans son secteur une boutique de financement concurrente, la DEEP (Diffusions et Éditions Publicitaires). Sans précautions excessives. Pour sa création, la mairie de Saint-Nazaire pousse l'obligeance jusqu'à fournir, aux frais du Trésor public, les 60 000 francs de capital social nécessaire. Elle met aussi un local à sa disposition. Une situation que confirme Jean-Claude Kuka, un copain mécanicien que Trager a fait venir de Metz pour lui donner un coup de main : « Je disposais à la mairie de Saint-Nazaire d'un bureau et d'un téléphone et j'étais assisté du secrétariat du cabinet du maire pour les tâches matérielles. » Pour un peu la porte aurait indiqué : « Bureau des commissions ». La SAGES, elle aussi, était bien implantée dans certaines mairies. Mais

Pouverture d'une information judiciaire. Le 6 novembre 1993, Daniel Nedzela a été mis en examen pour trafic d'influence par le juge d'instruction nantais Jean-Pierre Petillon. Son avocat, M^e Michel Quimbert, conteste cette décision : « Mon client, affirme-t-il, paie une assimilation hâtive qui ferait de lui un Michel Reyt ou un René Trager. »

40 % pour le courtier. Dans tous les cas, pour Trager comme pour ses concurrents, le but de l'opération est le même : monnayer le soutien d'élus dont l'influence est décisive pour l'obtention d'un marché.

Des années plus tard, Jean-Claude Kuka résumera ces débuts : « Au départ il n'a été question que du guide-annuaire de la ville de Saint-Nazaire. Après il y a eu les financements politiques. Les entreprises qui voulaient avoir les marchés ou qui travaillaient régulièrement avec la ville étaient contactées soit par moi-même, soit par Trager, soit par Le Lann. On leur disait que si elles voulaient avoir des marchés elles devaient payer la DEEP sous prétexte de publicité qui n'était pas réelle. »

Trager mène la vie dure à ses concurrents. Progressivement, il se constitue une clientèle d'entreprises de travaux publics qui misent sur son entregent et versent régulièrement leur obole à la DEEP. On trouve là, par exemple, la SCREG, une filiale du groupe Bouygues, Devin-Lemarchand, SBTB, Sacer, Colas, Jean Lefebvre, Unibati, Sade, Urbaine de Travaux, Strafor, etc. Les cahiers Delcroix, eux-mêmes, attestent du succès de cette concurrence sauvage. Constatant une baisse considérable du chiffre d'affaires de leur délégué pour les Pays de la Loire (1,2 million de francs, au lieu des 3,2 millions prévus en 1986), la direction d'Urba remarque avec dépit que Saint-Nazaire et Rezé « travaillent avec Trager ». Six mois plus tôt, l'approche des élections de mars et l'accroissement des besoins financiers des élus avaient à ce point exacerbé la rivalité

entre Trager et Nedzela que les chefs socialistes nantais avaient dû intervenir pour imposer une trêve.

Profitant des chantiers ambitieux lancés, à l'époque, par des élus socialistes de la région, Trager élargit son champ d'action. Un projet va se révéler particulièrement juteux : celui de la ZAC Atlantis¹, un complexe commercial géant que lance le député-maire de Saint-Herblain, Jean-Marc Ayrault, futur maire de Nantes. Une vraie mine de pots-de-vin. On verra, dans le chapitre suivant, comment Trager y a récolté une commission de 600 000 francs pour le compte d'Ayrault. L'industriel devenu intermédiaire entretient des relations privilégiées avec deux autres élus socialistes de l'agglomération nantaise, le député-maire de Rezé, Jacques Floch, et son suppléant, Yves Laurent, maire de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Entre ses affaires et les « affaires » René Trager ne ménage pas sa peine. Comme Michel Reyt, le Nantais est toujours prêt à rendre un service à un client, à donner un coup de main à un copain, à dépanner des amis dans le besoin. Par exemple, il ne lui viendrait pas à l'idée, le 23 avril 1985, de dire non aux deux cadres de

1. A terme, le montant global des investissements publics et privés pour la réalisation d'Atlantis devait s'élever à 700 millions de francs. Les terrains ont été aménagés et commercialisés par la Société d'Economie de Loire-Atlantique (SELA) avec laquelle la municipalité de Saint-Herblain avait signé un contrat de concession. La SELA est également intervenue à Saint-Sébastien-sur-Loire pour l'hypermarché Continent.

Streichenberger, une société de retraitement des déchets, qui l'appellent pour une urgence. Des besoins pressants d'argent liquide. Une « valise » à remettre quelques heures plus tard, à Paris, à un politicien du Sud-Ouest. Contre un chèque de 893 000 francs déposé sur son compte DEEP au Crédit Lyonnais de Saint-Sébastien-sur-Loire, Trager retire simultanément 603 000 francs en billets. La différence, moins la TVA, lui laisse une commission de 100 000 francs. Une bonne journée.

Bernard Lebœuf, un ancien cadre de Streichenberger, devenu l'acolyte de Trager dans plusieurs affaires, racontera plus tard que les 603 000 francs étaient destinés au député-maire (PS) d'Angoulême et éphémère secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, Jean-Michel Boucheron. L'argent a changé de mains dans l'appartement parisien de la belle-sœur de Boucheron, Pascale de Varga. Une femme qui lui a servi d'intermédiaire, entre autres « affaires », dans la réalisation par... Streichenberger d'une usine d'incinération dans la banlieue d'Angoulême¹. A la même époque, Trager se trouvera briè-

1. Ce contrat était en réalité un contrat de fonctionnement de l'usine pour quinze ans. Un fabuleux marché d'un montant de 100 millions de francs. Aux termes d'une clause secrète signée entre la ville d'Angoulême et Streichenberger, Pascale de Varga devrait recevoir une commission de 5 %... payable en quinze ans. Le successeur de Jean-Michel Boucheron à la mairie d'Angoulême, Georges Chavanes, a remis à la justice trois chèques — d'un montant de 133 500 francs chacun — versés pour

vement impliqué dans un projet Streichenberger à Montpellier...

Il a du mal à refuser une bonne affaire, Trager ! Et en plus ce n'est pas un sectaire. Par exemple, il accepte de jouer les messieurs bons offices pour la droite, à l'occasion des élections municipales de mars 1989, à Nantes. D'autant plus facilement que pour lui tous les hommes politiques — pour lesquels il affiche aujourd'hui un solide mépris — se valent, quel que soit leur parti. L'histoire, rocambolesque et crapuleuse, mérite d'être contée.

En février 1989, la campagne bat son plein. A droite, c'est un chef d'entreprise parisien, Daniel Augereau (RPR), qui est tête de liste, face au socialiste Jean-Marc Ayrault, l'un des hommes qui montent au PS. Pour Augereau, la bataille s'annonce difficile, car la gestion du précédent maire gaulliste, Michel Chauty, est très critiquée. Il a alors l'idée de commander à Trager un dossier de nature à compromettre son adversaire. Ça tombe bien : le gros René en a justement un au chaud. Il s'agit de documents qui illustrent les relations entretenues par Ayrault avec Daniel Nedzela, ennemi juré de Trager et grand bailleur de fonds du PS de Loire-Atlantique.

la seule année 1990 à Pascale de Varga. Lorsque Streichenberger décidera de mettre fin à ce contrat, Pascale de Varga intentera à l'entreprise un procès et réclamera 5,4 millions de francs. Elle gagnera, mais le tribunal de commerce ne lui accordera que 1,5 million de francs.

A quelque temps des élections, Augereau entame les négociations pour l'achat du précieux document par l'intermédiaire d'un courtier parisien bien en cour au RPR, Robert Melloni¹. Très vite, on se met d'accord sur un prix : 3 millions de francs. Une petite fortune ! Le 23 mars, Melloni fait un chèque de ce montant au nom de René Trager. Mais il s'agit d'un chèque de garantie que l'industriel nantais ne doit pas toucher. En échange, Melloni peut consulter le dossier. Pour voir. Comme au poker !

Mais le Nantais est un homme pressé. Quelques jours après avoir reçu le chèque, il le met à l'encaissement. Melloni, furieux, fait opposition. Le gros René ne fait ni une ni deux : il assigne le courtier devant un tribunal pour opposition illégale. Le 2 avril, alors que l'affaire doit être plaidée le surlendemain, les deux hommes décident de faire la paix. Et de transiger. Melloni, Trager et la secrétaire d'Augereau se retrouvent donc peu après dans un bureau de l'hôtel Sofitel Bourbon, à deux pas de l'Assemblée nationale. Là, on coupe la poire en deux : Trager rend le chèque de 3 millions. En échange, Melloni lui remet 1,5 million en

1. Robert Melloni est mort en 1993. En 1990, il avait fait, avec son gendre, Georges Quémar, président de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP), l'objet de poursuites judiciaires. A l'occasion d'une procédure d'expropriation visant un garage du XIX^e arrondissement, Melloni avait promis à son propriétaire d'intervenir auprès de son gendre, moyennant une commission de 4 millions de francs.

liquide, de la part d'Augereau. Le plus étonnant, dans cette affaire, est que le fameux (et peut-être fumeux) dossier ne semble pas avoir servi. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas empêché la victoire de Jean-Marc Ayrault.

Interrogé, en 1992, par Van Ruymbeke, Melloni est formel : « L'acheteur du dossier, c'est bien Augereau. » Quant à ce dernier, qui a toujours démenti être mêlé de près ou de loin à cette histoire, il expliquera malgré tout au juge que le million et demi remis à Trager lui avait été prêté par un ami arabe résidant en Suisse... Curieuse histoire. Même exempte d'infraction, elle n'en est pas moins révélatrice d'un état de mœurs politiques bien particulier. Quant à savoir ce que Trager a pu faire de son million et demi de francs, mystère.

C'est ça René Trager, dans les années 85-88. Un « homme d'affaires » au cœur du financement occulte du PS de Loire-Atlantique. Et parfois d'ailleurs. Un homme de poids. A tu et à toi avec les grands de ce petit monde. Il en a pris des kilos et vidé des bouteilles dans les restaurants de Nantes et d'ailleurs avec ses « clients ». Alors, aujourd'hui qu'il est en prison, tout ça, tout ce passé devrait suffire à les mobiliser en sa faveur, à le faire sortir. Pour lui, les choses sont simples : qui tient le pouvoir tient la justice.

En attendant, les jours passent, puis les semaines et bientôt un mois. Avril est là. Au fond de sa cellule, Trager trouve le temps long. L'ingratitude de ses « amis politiques » lui pèse. Mais ceux qu'il appelle les « crocodiles » n'auront pas une larme pour lui. Par sa

femme, qui trouve porte close auprès de ceux pour qui il s'est mouillé, il découvre la loi du genre : « Trager connais pas. » Ou si peu. Même son de cloche à Nantes et à Paris. Il commence à comprendre.

Le 4 avril une deuxième demande de remise en liberté est refusée. De toute évidence Trager n'est pas près de sortir. Il décide alors de parler. Pas à Pétriat, car il ne veut rien dire à la justice, mais à ses avocats, Yannick Samson, du barreau de Nantes, et François Chéron. Trager apprécie le côté direct et chaleureux de l'avocat parisien. Et puis, de savoir que Chéron, ancien collaborateur de Robert Badinter et grand défenseur des victimes de la dictature en Amérique latine, s'occupe d'un porteur de valises comme lui, ça l'impressionne quand même un peu.

Le 6 avril, au parloir des avocats, Trager explique pour la première fois les manipulations financières sur lesquelles il a jusqu'alors gardé le silence. Elles n'ont, dit-il, qu'un objectif : masquer des opérations de financement politique. « D'accord, mais où va l'argent ? » demande Chéron à l'issue de ce préambule. « Prenez du papier et notez », répond Trager qui commence à égrener des noms. Comme autant de coups. Chéron qui note à la volée a bientôt couvert une page de noms et de chiffres... En tout, une cinquantaine : les élus arrosés par Trager et les sommes remises. Ce qui donne, dans le haut du tableau : Jean-Marc Ayrault, 540 000 francs ; Joël-Guy Batteux, 600 000 ; Yves Le Lann, 500 000 ; Jacques Floch, 270 000 ; Yves Laurent, 300 000, etc. Tous sont socialistes. Plusieurs sont

députés. Chéron est abasourdi par cette version nantaise de « main basse sur la ville ». Si Trager dit vrai, c'est de la dynamite ! Et ce n'est pas fini.

Après une hésitation, Trager, tendu par l'intensité de sa confession, lâche distinctement trois noms : Fabius, Bockel, Dufoix. Boum ! boum ! boum ! Soudain, les enchères crèvent le plafond. On joue gros. Chéron s'accroche à son stylo. Le Nantais explique qu'il a participé à trois « coups » qui ont permis à des ministres du gouvernement Fabius de ramasser des millions de francs à la veille des élections de mars 1986. Le premier, dans lequel on trouve l'ancien ministre du Commerce et de l'Artisanat, Jean-Marie Bockel, concerne l'implantation d'un supermarché Continent à Saint-Sébastien-sur-Loire. L'argent, laisse entendre Trager, aurait bénéficié en partie à Laurent Fabius, alors Premier ministre. Dans les deux autres opérations (importation d'un appareil de radiologie américain et transfert d'une administration, la Sous-Direction des naturalisations de Paris à Rezé), c'est Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales, qui aurait été la grande bénéficiaire de l'opération.

Comment est-ce possible ? Comment des élus socialistes ont-ils pu participer à de telles magouilles ? D'abord incrédule, Chéron pressent que Trager ne bluffe pas. Tout est si précis, si cohérent, que ces noms, ces dates, ces sommes, il n'a pas pu les inventer. L'avocat est d'autant plus impressionné que certains faits collent parfaitement avec ce fameux rapport du

d'affaires de droite à se mettre sous la dent. En tout cas, rien de comparable à celles instruites par le magistrat rennais. Sur la soixantaine d'affaires qui font l'objet d'actions judiciaires dans toute la France, les siennes sont bel et bien les plus explosives.

Fin mars, alors que Van Ruymbeke est loin d'avoir fini d'éplucher les quelque 15 000 pièces accumulées dans ses dossiers, des confidences angoissées laissent entendre qu'il aurait déjà mis le doigt sur une centaine d'élus socialistes dans toute la France. Une trentaine seraient en première ligne. D'ailleurs, les inculpations et les requêtes commencent à tomber.

Dans le dossier Urba, le juge — on l'a vu — a inculpé, d'entrée de jeu, Pierre Villa, l'ancien adjoint au maire du Mans chargé des Marchés, et le secrétaire fédéral du PS, Jacques Jusforgues, pour faux, usage de faux et trafic d'influence. Il fait de même avec deux anciens délégués régionaux d'Urba. Fin mars, c'est au tour de Gérard Monate, le patron d'Urba, et de quatre autres responsables du bureau d'études. Le volet SAGES va, de son côté, produire sept inculpés. A commencer par Michel Reyt et Mme de Jomaron. Côté BLE, ce sera bientôt le tour du PDG de cette société, Gérard Vourch; de Jacques Grosman, patron du GIFCO, le groupe de sociétés réputé proche du PC, puis de Robert Jarry, maire du Mans. Logiquement, le magistrat ne devrait pas s'arrêter là. Il a notifié à la cour les noms d'une dizaine d'élus et, comme il en a des dizaines d'autres dans ses procès-verbaux, il n'a que l'embarras du choix. Les preuves, apparemment, ne

manquent pas. Bref, Van Ruymbeke a de quoi tourmenter les socialistes pendant longtemps. Ce qui ne devrait pas manquer d'alimenter l'interminable feuilleton dont se régalaient les médias, et dont profite l'opposition, sans avoir à bouger le petit doigt.

M^e Daniel Soulez-Larivière, avocat de Jean-Marc Ayrault, le maire de Nantes (et par ailleurs celui de Michel Noir de Lyon), résumera par une métaphore cruelle la situation des socialistes face au juge, au lendemain du vote-sanction de mars 1992. C'est celle d'un supplicié chinois à qui on coupe chaque jour un petit bout de chair, un orteil par-ci, une oreille par-là, et qui ne peut rien faire. Parce qu'ils sont piégés par une loi d'amnistie ratée, les socialistes, dit l'avocat, ne peuvent pas s'en sortir sans une nouvelle loi d'amnistie. C'est sans doute vrai dans l'absolu, mais, par les temps qui courent, ce serait politiquement suicidaire, du moins sous cette forme. Des petits malins — et il n'en manque pas parmi les conseillers du garde des Sceaux — vont donc tenter d'arriver au même résultat par d'autres moyens...

Début avril, les socialistes sont en plein dilemme : pour restaurer une image ternie par les affaires, ils doivent donner des gages de bonne foi à l'opinion et aux magistrats. Mais en même temps, il leur faut contrer Van Ruymbeke et dresser des contre-feux pour sauver le maximum d'élus. Le temps presse. A gauche, le moral est en chute libre et un vent de panique se lève du côté des députés. Après le fiasco de la politique Nallet-Kiejman, le pouvoir n'a pas trente-six solutions.